Conférences en français du Collège Newcomb.

M. le Professeur Béziat analyse avec beaucoup de finesse "La Tour d'Ivoire d'Alfred de Vigny et le Romantisme de 1830".

Pas de conférence vendredi prochain.

Devant un auditoire beaucoup trop restreint M. Béziat de Bordes faisait vendredi dernier une conférence des plus intéressantes sur "La Tour d'ivoire d'Alfred de Vigny et le Romantisme de 1830".

Le conférencier a commencé par rappeler ce que fut cette fameuse génération de 1830 — unique dans l'histoire de l'esprit français ; l'esprit d'individualisme qui la caractérise, le grand souffle d'idéalisme artistique et humanitaire qui l'anime. Puis, rappelant le mot de Sainte-Beuve, il a montré, s'isolant de ses brillants émules, les Hugo, les Lamartine et les Musset, Vigny, qui, plus "secret"

"Comme en sa tour d'ivoire avant [midi rentrait".

Pourquoi s'isolait-il ? Qu'était-ce que cette fameuse "tour" —et qu'y faisait-il ? telles sont les questions auxquelles a répondu tour à tour le conférencier, présentant sur chacun de ces points des vues neuves exposées avec une clarté parfaite.

En résumé, a-t-il dit en terminant, cette fameuse "tour d'ivoire" n'avait de l'ivoire que la pureté : elle n'en avait pas la froideur. A la différence de Victor Hugo, de Musset et de Lamartine, qui éprouvèrent le besoin d'extérioriser leurs émotions, leur "moi", Alfred de Vigny les concentra en lui-même : il fut passionné en dedans. Sa "tour d'ivoire" ce fut le sanctuaire qu'il avait consacré au culte de l'idée, au culte de l'"Esprit pur"..... Dans ce sanctuaire, le poète laisse pénétrer cependant, à côté des grands noms de la Bible, à côté des légendes ou pieuses ou profanes, les images les plus ordinaires—un loup, des chiens, une frégate, un cor, une flute, une bouteille qu'on jette à la mer, la maison d'un berger—mais ces images vulgaires, mais ces légendes, mais ces grands noms eux mêmes sortent de ce sanctuaire comme transfigurés ; ce ne sont plus que d'admirables et immortels symboles, dont la clarté, trop abstraite peut-être pour les yeux du vulgaire, charme et charmera à jamais les regards de cette élite intellectuelle qui d'âge en âge continuera à grossir le cortège des admirateurs enthousiastes de celui que Sainte-Beuve jugeait digne d'être appelé "Apôtre en Poésie !"

Vendredi prochain étant le jour commémoratif des Fondateurs de l'Université Tulane, il n'y aura pas de conférence. La prochaine sera faite, le 15 courant, par Madame Jules Wogan sur "Les Chansonniers du XIXe siècle—Béranger et Nadaud" Le chœur de Cigalières chantera plusieurs morceaux.

Ventes inscrites au bureau d'annonces.

Charles Huber à Jean B. Moinot, terrain, Mazant, Rempart, Bartholomew et St Claude, $900.

Peoples Homestead Assn à Urbain Luke Boudreaux, terrain, Bordeaux, Valence, Magazine et Constance, $5,200.

J. McRacken à Chaplain Realty Co., tail de la propriété No 1801 rue Ste-Anne, entre Derbigny et Roman, pour 2 ans, à $50 par mois.

Le Sirop que les enfants aiment

—le sirop qui est si bon pour eux, aussi,

Sirop de Déjeuner

VELVA

Gardez-en une grande quantité à la maison de manière à ce que les enfants puissent satisfaire leur goût naturellement insatiable pour les douceurs avec ce délicieux sirop bon à la santé.

Vous savez combien délectable est le Velva du **bidon vert** -- essayez maintenant la nouvelle qualité en **bidon rouge**. Essayez-le dans tous les plats qu'il faut sucrer et voyez combien meilleurs ils seront.

Votre épicier a les deux qualités de Velva.

Penick & Ford, Ltd

4 jan—6m—jeu dim

Le Roi des Sirops de Table

Dans Toutes les Bonnes Epiceries

13,dép—5,m—dim,mar,jeu

Communiqué

UN GRAND CONGRES.

L'une des conventions nationales les plus mémorables qui se soient jamais vues dans l'Amérique du Nord sera certainement celle qui réunira à Québec, Canada, du 24 au 30 juin 1912, des milliers de délégués représentant tous les groupes de langue française de ce continent. Un puissant comité, ayant à sa tête Monseigneur Roy, évêque auxiliaire de Québec, comme président et M. A. Rivard, de la "Société du parler français au Canada," comme secrétaire, travaille avec énergie, depuis des mois, à l'organisation de ce Congrès de la langue française, qui se tiendra sous le haut patronage de l'Université Laval, et qui a reçu l'approbation officielle de Canadiens-Français éminents, tels que Mgr Begin, archevêque de Québec, Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, Sir Wilfrid Laurier, ex-premier ministre du Canada, et Sir Lorner Gouin, premier ministre de la province de Québec.

C'est la "Société du parler français au Canada", fondée à Québec il y a près de dix ans pour la conservation et la culture de la langue française, qui a pris l'initiative de ce Congrès, qui "est convoqué pour l'étude, la défense, et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada."

On sait que les Canadiens Français, qui n'étaient que 60,000 lors de la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris en 1763, sont aujourd'hui 3,040,000 dont 1,200,000 aux Etats Unis. Fidèles sujets de la couronne britannique, ou citoyens non moins fidèles de notre république, tous, Franco-Canadiens et Franco-Américains, n'ont jamais oublié et n'oublieront jamais que leurs pères sont venus de France, et ils sont restés profondément attachés aux glorieuses traditions et à la belle langue de la patrie de leurs ancêtres. Les touristes américains savent que, dans un grand nombre de villes et de villages de la province de Québec, c'est la langue française qu'on entend résonner encore partout, et ceux qui ont visité l'historique ville de Québec se rappellent avoir lu sur le frontispice des principaux édifices publics la noble et fière devise de la province : "Je me souviens."

L'antique cité française, Québec, verra donc accourir dans ses murs, dans la semaine du 24 au 30 juin prochain, plus de 100,000 représentants de tous les groupes français de l'Amérique du Nord : Canadiens-Français de Québec et de l'Ontario, du Manitoba, de l'Ouest, et des Etats-Unis, Acadiens et Louisianais. Ils seront là pour prendre part à des célébrations magnifiques et pour entendre des orateurs célèbres leur parler des beautés de la langue française et des meilleurs moyens à prendre pour la conserver et la perfectionner.

Un fait remarquable, et qui prouve bien l'importance de ce Congrès de Québec, c'est que l'Académie française, dont les règlements défendent d'envoyer ses membres à l'étranger en mission officielle a voulu faire une exception, cette fois, et sera représentée à la grande convention de Québec par un de ses membres les plus distingués, M. Etienne Lamy. Ce sera la première fois que l'Amérique du Nord verra un membre de l'Académie française figurer dans une célébration publique revêtu du traditionnel costume aux palmes vertes.

Les Canadiens-Français ont voulu inviter aussi à prendre part à ce congrès leurs frères de langue française de la Louisiane. Se souvenant que la Nouvelle Orléans fut fondée par un Canadien-Français, Bienville, que le premier établissement français sur le sol louisianais fut créé par Iberville, son frère, que, parmi les plus anciennes familles françaises de cet Etat, plusieurs sont venues du Canada, et que l'Acadie a fourni à la Louisiane un grand nombre de ses meilleurs colons, les Canadiens-Français ont appelé tous les Louisianais de langue française à venir célébrer avec eux, à Québec, en juin prochain, les beautés de leur langue maternelle. Ils espèrent beaucoup voir une nombreuse délégation louisianaise venir jouir de l'hospitalité de Québec, qui les recevra à bras ouverts.

Un comité est déjà formé en Louisiane pour travailler à recueillir des adhésions au Congrès de Québec. Le comité organisateur du Canada a bien voulu me charger de la présidence de ce comité régional louisianais, et j'ai eu le bonheur de pouvoir réunir autour de moi quelques-uns des hommes d'origine française les plus marquants de cette ville, sous la présidence d'honneur de M. Francastel, consul général de France. On m'a aussi chargé de prendre la parole au nom de la Louisiane française dans l'une des grandes séances publiques du Congrès.

En ma qualité de président du comité régional louisianais du Premier Congrès de la Langue Française de Québec, j'invite donc tous les Louisianais qui s'intéressent à la langue française à envoyer leur adhésion à ce Congrès, aussitôt que possible, à l'adresse ci-dessous. Sont membres adhérents du Congrès tous ceux qui voudront bien nous adresser une modeste souscription, que le comité organisateur du Congrès a fixée à cinquante cents.

Il est probable que les chemins de fer offriront une réduction raisonnable de leurs prix pour le Congrès de Québec. Tous ceux qui voudraient faire partie de la délégation louisianaise sont donc priés de m'envoyer leur nom le plus tôt possible.

Le Président du Comité Régional Louisianais,

ALCÉE FORTIER,
579, rue Audubon.

M. John T. Michel est nommé assesseur.

M. John T. Michel, ancien secrétaire de l'Etat, a été nommé assesseur du Sixième District, hier, par le gouverneur Sanders, en remplacement de M. Henry Puderer, démissionnaire.

Mort de M. Fazende.

Monsieur F. C. Fazende, membre d'une des plus anciennes familles créoles de notre état, est mort hier matin à 11:30 heures, après quelques jours de maladie.

Le défunt était âgé de 79 ans.

Après avoir terminé ses études au Collège de Jefferson, M. Fazende s'était établi comme planteur de cannes à sucre dans une des paroisses voisines. A l'âge de 60 ans il avait pris une retraite bien gagnée, et s'était établi à la Nouvelle-Orléans, où il vient de finir ses jours.

M. Fazende avait épousé Mlle Amélie Bermudez, fille d'Edouard Bermudez, juge à la Cour Suprême de l'Etat, qui lui survit, ainsi que trois filles—Mme E. J. Bermudez, Mme Vve Bawers et Mme Jules Bayhi.

Les funérailles de M. Fazende auront lieu ce matin à 11 heures au cimetière St-Louis.

Incendie du steamboat "Bob Blanks".

Le steamboat "Bob Blanks", de la Carter Packet Company, qui avait quitté notre port jeudi après-midi à 4 heures, pour la rivière Ouachita, a été détruit par un incendie hier matin vers quatre heures, à Raccourci Landing, paroisse Pointe Coupée.

Ce qui reste du bâtiment, est à l'heure actuelle échoué sur le bord du fleuve, dans trois ou quatre pieds d'eau.

Depuis son départ le "Bob Blanks" avait fait plusieurs escales et il ne lui restait plus que la moitié environ de sa cargaison au moment du sinistre.

Le feu a pris vers quatre heures du matin dans la cale de l'avant. Immédiatement découvert par la vigie, l'alarme fut donnée et l'équipage se mit en mesure de combattre les flammes, qui malheureusement avaient déjà fait de rapides progrès.

Voyant que tout espoir de sauver le bateau devait être abandonné, le pilote mit le cap sur la rive droite du fleuve, et quelques minutes plus tard les pasagers et l'équipage débarquaient sains et saufs, sans qu'il se fut produit à bord la moindre panique. Le "Bob Blanks" fut alors abandonné à son sort, et ne tarda pas à flamber jusqu'à la ligne de flottaison.

C'est le troisième steamboat détruit de la même façon dans le courant de la semaine.

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Decès

enregistrés dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Harry Burgess à Mary L. McKay; Merle M. Lynds à Philippina Brown; Brenceley Charles à Ada Johnson; Adam Rogers à Elizabeth A. Montgomery; Albert F. Lavigne à Rosa McKee.

NAISSANCES

Mmes Laurence F. Daspit, un garçon ; Aug. G. Gardner, un garçon ; Louis J. Tognoni, un garçon ; Walter Evans, un garçon ; Walter A. Celles, un garçon : Thomas Martin, une fille ; Jos. C. Montgomery, une fille ; John Quarrella, une fille ; Claud D. Wilkes, une fille ; Ernest Melchor, un garçon ; Louis A. Eichhorn, une fille ; Daniel W. Hart, un garçon : John M. Oleonor, une fille ; Wm. Blaine, un garçon ; Frederick J. Adams, un garçon ; Karl E. Dube, un garçon.

DÉCES.

Frances D. Piot, 7 ans, Hôpital de Charité ; Vve Mary Moynogh, 72 ans, Harvey, Lne ; James G. Lynch, 44 ans, 1134 St-Charles ; Dominik, Palmisano, 3 ans, 7126 Cohn ; Dorothy B. Courtney, 5 ans, 2537 Soniat ; Joseph B. Baird, mois, 522 Français ; Cornelius James, 17 ans, Prison de Paroisse ; Charles Winde, 41 ans, Paroisse St. Charles ; James Roach, 55 ans, 2833 Magasins ; Vve Katherine Heckler, 76 ans, German Protestant Home ; Leonardie C. Thompson, 33 ans, 4922 Baronne ; Sœur Mary F. Brooster, 21 ans, Couvent de la Sainte Famille ; Vve Geo. M. Terry, 59 ans, 2609 Chartres ; Pat. Holden, 93 ans, Hôpital de Charité.

PETITES ANNONCES.

Perdu—Bouton de manchette en or avec étincelle en diamant. Récompense à celui qui le rapportera à F. A. Godefroy, bureau de l'Abeille. 3 mars—

A VENDRE—Un magnifique ameublement de chambre en bois d'ébène et un service de table en porcelaine peint à la main. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE. 20 fév—

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 15th.

*LA SAVOIE, 7 mars.
*LA PROVENCE, 14 mars.
*ESPAGNE, 21 mars.
*LA TOURAINE, 28 mars.
*LA SAVOIE, 4 avril.
*LA PROVENCE, 11 avril.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.

Nouvelle-Orléans-Havre directe.

S. S. CALIFORNIE, 5 mars.
S. S. LOUISIANE, 30 mars.

Passage de Première Classe.....$60.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du fret
No 802 rue Common, bâtisse Hennen.

DEFIGURE PAR ECAILLES ET CROUTES

Eczéma du Haut de la Tête à la Taille. Souffrait Atrocement. Médecins la Déclaraient Inguérissable. Assortiment de Remèdes Cuticura Réussit Quand Tout Le Reste A Echoué.

"Il y a quelque temps j'eus un eczéma du haut de la tête à la taille. Il commença par des écailles sur le corps. Je souffrais horriblement de démangeaisons et de brûlures, et ne pouvais pas dormir. J'étais très défigurée par des écailles et des croûtes. Mes oreilles paraissaient avoir été tranchées avec un rasoir et mon cou était de la chair vive. Je souffrais atrocement. Je consultai deux médecins qui dirent que j'avais un eczéma dans toute sa force, et qu'il ne pouvait pas être guéri. J'essayai alors sans succès d'autres remèdes. A la fin, j'essayai un assortiment des véritables Remèdes Cuticura, qui me guérirent. Les Remèdes Cuticura m'ont guérie de l'eczéma quand tout le reste avait échoué, par conséquent je ne saurais trop les louer.

"Je souffris de l'eczéma pendant environ dix mois, mais je suis entièrement guérie, et je crois que les Remèdes Cuticura les meilleurs qu'il y ait pour la peau." (Signé) Mlle Maude J. Shaffer, R. F. D. 1, Boîte 8, Dancy, Miss., 27 Oct., 1910.

"J'étais atteinte d'un eczéma depuis près de quatre ans quand je commençai à avoir des furoncles sur différentes parties du corps. Le mal se déclara par une légère éruption rouge que j'eus d'abord au dos puis à la figure. La démangeaison était parfois insupportable. J'essayai différents savons et baumes mais n'éprouvai de soulagement que quand je commençai à me servir du Savon et de l'Onguent Cuticura. Une boîte de ces remèdes me guérit entièrement. Je les recommandai à ma sœur pour son bébé qui avait un eczéma causé par la dentition et ils le guérirent radicalement." (signé) Mme F. L. Marburger, Drehersville, Pa., 6 Sept. 1910.

Bien que le Savon et l'Onguent Cuticura se vendent par tout chez les pharmaciens et marchands, un généreux échantillon des deux, avec une brochure de 32 pages sur la peau, sera envoyé affranchi, sur demande à la Potter Drug & Chem. Corp., Dép. 4B, Boston.

DECES.

FAZENDE — Décédé samedi, 2 mars, à 11:30 heures a. m., âgé de 79 ans, F. C. FAZENDE époux bien-aimé d'Amélie Bermudez, natif de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 3 mars 1912, à 11 heures a. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 1626 rue Nd Villeré, entre Annette et St-Bernard.

Enterrement au Cimetière St-Louis No 1, coin St Louis et Bassin.

ADOUE—Décédée samedi, 2 mars 1912, à 1:20 heure p m., VERONIQUE ESCAY, épouse de feu Cyrille Adoue, âgée de 70 ans, native de France et résidente de cette ville depuis 53 ans. Les parents amis et connaissances de la famille ainsi que les officiers et membres de la société Catholique des Dames de St-Vincent de Paul sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 3 mars 1912, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, 4111 rue Dauphine, entre Mazant et France.

Enterrement au cimetière St-Vincent de Paul.

PICHELOUP — Décédée, mercredi, 28 février, à 5 heures A. M., âgée de 16 ans et 4 mois, Mlle MARIE L. PICHELOUP, fille de Maurice Picheloup et de Madeleine Maier, native de la Nouvelle-Orléans.

HENRION—Décédé jeudi, 29 février à 6 heures p. m., âgé de 61 ans et 8 mois JAMES G. HENRION, époux de Joséphine Capo, natif de la Nouvelle-Orléans.

BERGEROT—Décédé, jeudi 29 février à 8.30 heures a. m., âgé de 53 ans, REMY BERGEROT, époux de Léocadie Hestin, natif de France et résident de cette ville depuis plus de 30 ans.

REMERCIEMENTS.

Nous désirons exprimer nos sincères et profonds remerciements à nos parents et amis pour la bonté et la sympathie dont ils ont fait preuve à la mort de notre bien aimé époux et père GUILLAUME TUJAGUE. Nous remercions tout particulièrement le Rév. Père St-Dilsen et le Dr E. J. Minton pour leurs soins attentifs pendant sa maladie et la F. Landumiey Co. pour ses services aux funérailles.

L'EPOUSE ET LES ENFANTS.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

AD. REMOND,

232 RUE BOURBON New Orleans, La.,
AGENCE GENERALE pour les :
Livres, Journaux et Publications françaises.

Tous les Almanachs Français pour 1912

HACHETTE, Vermot, Nodot, Jeanne d'Arc, Notre-Dame de Lourdes, etc., etc. Livres d'Etrennes et Publications de Noel.

La plus jolie collection de Cartes postales et d'Albums.
Guide Franco-Américain pour 1912.
28 oct—1an—dim

INSURANCE.

The annual statement of the Continental Fire Insurance Company of New York, N. Y., for the year ending December 31, 1911, published in conformity with Act 341 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved March 15, 1855 :

Capital paid up		$ 2,000,000.00
Assets		25,576,579.13
Liabilities, less capital and surplus		9,576,747.00
Surplus		13,999,832 13
Premiums received in Louisiana, 1911—		
Fire	$67,393 27	
Total		67,393.27
Loss paid in Louisiana, 1911		
Fire	$27,783.12	
Total		27,783.17

JAS PREVOST,
New Weis Fargo Bldg.

28 fév—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétes de la

Crescent Ice Company

I. Les lots de terre et machines, etc., constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'îlet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc, de ladite Compagnie, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

American Trust Company et Al.

VS

The Crescent Ice Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B—No 99,353 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi en vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1912 à moi adressé comme receveur de ladite Crescent Ice Company, par ladite Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Decatur (autrefois Victoire) et Chartres (autrefois Moreau).

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire,

étant plus particulièrement décrits comme suit :

(1) Un lot de terre dans ledit District et îlet désigné par le numéro deux, sur un plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 10 juillet 1842, et annexé à un acte passé pardevant L. T. Claire, ancien notaire en cette ville, le 28 juillet 1842, et mesurant d'après ledit plan, vingt et un pieds quatre pouces et un quart [21' 4 1/4"] de profondeur entre lignes parallèles, faisant face à la rue Decatur sur une profondeur de cent onze pieds, quatre pouces [111' 4"] de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Un certain lot de terre dans le même district et îlet, désigné par le No 3 sur ledit plan, et mesurant dessus vingt et un pieds trois pouces trois quarts [21' 3 3/4"] de face à la rue Decatur sur quatre vingt neuf pieds, cinq pouces et trois quarts [89' 5 3/4"] de profondeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et îlet désigné par le numéro quatre sur ledit plan, mesurant vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes [21' 3" 4"'] de profondeur et dix neuf pieds cinq pouces [19' 5"] de largeur dans le fond.

(4) Deux lots de terre situés dans le même district et îlet, lesquels dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sur un croquis annexé à un acte de vente par V. P. Marmuche à V. L. Bayne pardevant Edgar Grima, notaire du 16 juillet 1896, dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 30 mars 1896, lesquels dits lots sont contigus chacun et mesurent comme suit : lot No 5 vingt et un pieds six pouces quatre lignes [21' 6" 4'''] de face à la rue Decatur, le même un largeur en arrière sur soixante-dix-neuf pieds cinq pouces quatre lignes [79' 5" 6'''] en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6 forme le coin des rues Decatur et Marigny et mesure vingt un pieds onze pouces deux lignes [21' 11" 2'''] de face à la rue Decatur, le même en arrière sur soixante-dix-neuf pieds 5 pouces quatre lignes [79' 5" 4'''] en profondeur entre lignes parallèles.

(5) Deux [2] lots de terre dans le Troisième District de cette ville, et bornés par les rues Decatur, Champs Elysées, Chartres et Marigny, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par Pilié et Murray, architects et voyers, daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un croquis duquel plan est annexé à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville sous date du 7 juin 1870, lesquels lots mesurent suivant ledit croquis comme suit :

Le lot A mesure cinquante-cinq pieds [55'] de face à la rue Decatur sur une profondeur de cent vingt-six pieds neuf pouces [126' 9"] entre lignes parallèles.

Le lot D mesure vingt-et-un pieds quatre pouces [21' 4"] de face à ladite rue Decatur sur cent onze pieds quatre pouces (111' 4') de profondeur entre lignes parallèles, toutes mesures américaines.

Ensemble avec tous et singulier les bâtisses, machines, chaudières, machinerie, instruments, outils et propriété réelle, personnelle et fractionnaire situés sur ou de quelque façon en rapport avec l'une ou l'autre des propriétés décrites ci-dessus, ou servis en rapport avec quelques commerces établis sur l'une ou l'autre des propriétés décrites ci dessous.

II

(1) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annonciation, laquelle portion de terre mesure trois cent soixante et pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seize pieds de profondeur et face à la rue Constance formant le coin des dites deux rues et bornée dans le fond par une allée de huit pieds de large commune audit lot et autres, le dit lot de terre étant composé du lot original Nos six à dix neuf, les deux inclusits.

(2) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet borné par les rues Delord, Annonciation, Poeyfarré et Constance (autrefois Foucher) sur un croquis dressé par Jos. Pilié, daté du 19 août 1842 et annexé à un acte passé pardevant O. De Armas, ancien notaire en cette ville, le 5 mars 1868. Ledit lot mesure suivant ledit croquis 23' 8" de face à la rue Delorp sur une profondeur entre lignes parallèles de 26' 4" 6" ensemble avec la moitié d'un mur en briques lequel sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasser ou mandataire.

(3) Un certain lot de terre, etc., dans le même district et îlet que la susdécrite propriété, ledit lot étant désigné par le No 3 d'après un plan dressé par W. F. Thompson, voyer, en date du 7 janvier 1842, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville ledit lot mesurant 23' 2" 3 1.5" de face à la rue Annonciation sur une profondeur, entre lignes parallèles de 103' 8"

[4] Un certain lot de terre, etc., désigné par le No 4, suivant un plan de W. F. Thompson, voyer, du 7 janvier 1848, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur 103' 8" de profondeur entre lignes parallèles, les bâtisses qui s'y trouvent étant désignés par le numéro municipal 1011 rue Annonciation.

(5) Un certain lot de terre etc., contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro 5 sur le plan sus-mentionné, lequel lot mesure 23' 2" 3 1/2" de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 103' 8" entre lignes parallèle.

[6] Un certain lot de terre, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 121, borné par les rues Poeyfarre, Delord, Annonciation et Foucher (Constance). Ledit lot est désigné par le numéro 3 sur un plan de Jos. Pilié, en date du 21 janvier 1841 annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire de cette ville, le 25 janvier 1841, et mesure 20 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Poeyfarre sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciation à la rue Foucher commune audit lot et autres.

Ensemble avec tout et singulier les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils, véhicules, chevaux, et propriété réelle et personnelle et autres situé ou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci-dessus décrite, ou mis en rapport avec n'importe quel commerce sur n'importe quel des dites propriétés ci-dessus décrite.

Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau, comptes courants etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Wonfie, notaire le 28 février 1912 et enregistré dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912.

III

Sept lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation désignés comme lots Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt de l'îlet No 106 sur un devis dressé par S. G. Delaveuve, sous la date du 3 novembre 1891 annexé à un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 14me jour d'avril 1892 d'après lequel dit plan les dits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir : Les dits lots Nos 14 à 19 inclusivement mesurant chacun trente deux pieds et cinq lignes 32' 0" 5 1/2" de face à la rue Tchoupitoulas, trente et un pieds, trois pouces [31' 3"] dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir : Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6'''] de profondeur sur le côté le plus près de la rue Foucher le divisant du lot No 13, et cent trente pieds quatre pouces et une ligne [130' 4" 1'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15 ; ledit lot No 15 ayant cent trente pieds quatre pouces et une ligne (130' 4" 1'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 14 et cent vingt-trois pieds deux pouces et trois lignes (123' 2" 3'''] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 16, ledit lot No 16 ayant cent vingt-trois pieds deux pouces trois lignes (123' 2" 3'''] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent seize pieds six lignes (118' 0" 6'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 17 ; ledit lot No 17 ayant cent trente huit pieds huit pouces deux lignes (138' 8" 2'''] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 16, et cent trente et un pieds six pouces quatre lignes [131 6" 4'''] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18 ; ledit lot No 18 ayant cent trente et un pieds six pouces et quatre lignes 131 6" 4'''] de profondeur sur le lot le divisant du lot No 17, et cent vingt quatre pieds, quatre pouces et sept lignes [124' 4" 7'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19, ledit lot No 19 ayant cent vingt quatre pieds quatre pouces et sept lignes [124 4" 7'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 18, et cent dix sept pieds trois pouces et une ligne [117' 3" 1'''] de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 20 et ledit lot No 20 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Antonine et mesurant trente deux pieds six lignes (32' 6'''] de face à la rue Tchoupitoulas, trente-et-un pieds trois pouces 31' 3" en largeur dans le fond, sur cent dix-sept pieds trois pouces une ligne 117' 3" 1'''] en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 19 et cent dix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" 4'''] en profondeur et façade à la rue Antonine.

Ensemble avec toutes et singulièrement les bâtisses, machines, chaudières, machineries, appareils, outils et propriété réelle et personnelle et divers, situés dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe laquelle des propriétés ci-dessus décrites ou mises en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et aussi en mes mains comme Receveur de la Compagnie défenderesse.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Receveur de la Compagnie défenderesse dans l'affaire ci-dessus.
McCloskey & Benedict, avocats.
3 mars—3 8 15 22 29—avril 4

VENTES A D'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JENDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Laurel, Annonciation et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer, daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912 ; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rossef, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31 - avril 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

James P. Butler Jr, agent vs Atlas Feed Products Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 15, borné par les rues Decatur, Chartres, l'avenue Lafayette et Port et mesurant, en mesure américaine deux cent sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Decatur, cent quatre vingt-seize pieds six pouces sur la ligne arrière le plus près de la rue Chartres. Deux cent vingt pieds sur l'avenue Lafayette et cent cinquante-deux pieds dix pouces quatre lignes sur une ligne le plus près de la rue Port.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du montant de la vente au